

Pays de Mortagne
Communauté de Communes

1 1 JUIL. 2022

COURRIER "ARRIVÉE"

Liberté Égalité Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles

Pôle patrimoines, architecture et espaces protégés

Nantes, le - 8 JUIL 2022

Affaire suivie par : Jean-Philippe Bouvet chargé de mission SPR Conservateur général du patrimoine courriel : jean-philippe.bouvet@culture.gouv.fr

Réf : 85 – TIFFAUGES. Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (P.V.A.P.). Avis de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (C.R.P.A.) avant enquête publique.

Monsieur le Président,

Lors de sa séance du 28 janvier 2022, la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) a examiné le projet d'un Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) concernant le territoire de la commune de Tiffauges (85), présenté par la communauté de communes du Pays de Mortgane. Le dossier d'étude de ce PVAP a fait l'objet de son exposé par monsieur Stéphane Rodrigues, agence A4plusA, avant enquête publique.

Je vous informe que la CRPA, après examen du dossier et délibération, a procédé à un vote dont le résultat est le suivant sur 21 votants : treize membres ont voté pour, aucun membre n'a voté contre et il a été relevé 8 abstentions. Les membres de la commission ont également émis des observations concernant des précisions qu'il importerait d'apporter au règlement de ce PVAP et notamment :

- sur l'intégration des panneaux voltaïques ;
- sur la hauteur des bâtiments ;
- sur la typologie.

J'ai l'honneur de donner mon accord sur le dossier de PVAP de Tiffauges sous réserve de la prise en compte dans la partie réglementaire des observations, ainsi que le des ajouts et modifications qui sont détaillés en annexe, dans le diagnostic et le rapport de présentation

Mél : spadd.pays-de-la-loire@culture.gouv.fr
DRAC des Pays de la Loire, 1 rue Stanislas Baudry – BP 63518 - 44035 NANTES Cedex 1